

Direction départementale des territoires et de la mer Service Environnement

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET d'ARRETE autorisant ASF à réaliser des travaux de confortement du passage inférieur du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement.

NOTE DE PRESENTATION

Cadre règlementaire:

Arrêté préfectoral n° 2012-167-0013 du 15 juin 2012 fixant la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions, ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et soumis à évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Pyrénées-Atlantiques, conformément au IV de l'article L 414-4 et à l'article R 414-27 du Code de l'Environnement,

Ce projet est soumis à autorisation Natura 2000 au titre de l'item :

6° - Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés, hors entretien courant,

dudit arrêté.

Contexte du projet :

Les travaux concernent des travaux de renforcement de la structure du pont cadre autoroutier, sur la commune d'Urt au droit de la RD123. Le sol étant très compressible dans cette zone, les travaux de confortement nécessitent la pose de micropieux qui serviront d'appui au pont autoroutier.

Les travaux comprennent :

- terrassement de la chaussée de la route départementale pour accéder au radier
- réalisation du carottage du radier pour une centaine de micropieux
- mise en place du ferraillage et réalisation des micropieux de 30 m de profondeur et de 25 cm de diamètre environ par injection de coulis de ciment
- réalisation d'une dalle armée pour lier les micropieux et l'ouvrage
- · réalisation des remblais
- injection des fissures de l'ouvrage
- reprofilage de la route départementale sur 300 mètres

L'emprise des travaux est située à côté du site Natura 2000 : FR7200788 « La Joyeuse ».

La zone de chantier (zone de travaux, base de vie, zone de stockage des matériaux, zone de circulation) sera positionnée sur l'emprise de la RD123, fermée à la circulation pendant la durée des travaux. Les secteurs à enjeux, en particulier l'habitat mégaphorbiaie eutrophile présent au sud de l'ouvrage et les prairies de bord de route accueillant des orchidées, seront évités.

Une barrière petite faune sera installée tout autour de l'emprise des travaux afin d'éviter que les mammifères semi-aquatiques (loutre, vison) ainsi que les espèces des zones humides voisines viennent sur le chantier.

Les zones des cours d'eau (Suhyhandia et Aran ainsi que les boisements alluviaux associés) concernées par les travaux, seront mises en défens.

Un protocole d'effarouchage et sauvetage d'une espèce protégée (Lézard des murailles) présente sur les parois de l'ouvrage, sera mis en place avant le commencement des travaux.

Les travaux sont prévus de janvier à juin 2023, et seront réalisés en journée. Les travaux les plus bruyants seront groupés afin de limiter le dérangement des espèces.

Compte-tenu des mesures prises par ASF pour la réalisation de ces travaux, l'état de conservation du site Natura 2000 « La Joyeuse » n'est pas remis en cause.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement :

- le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique,
- le dossier de demande est mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques (voir adresse ci-dessous) aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et par voie électronique.

La consultation est ouverte du 2 décembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus (15 jours).

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'aide du formulaire accessible sur la page « environnement, risques naturels et technologiques / consultation du public » ou à l'adresse électronique suivante : <u>ddtm-drem-consultation@pyrenees-atlantiques.gouv.fr</u>
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques
Service Environnement
Cité administrative
Boulevard Tourasse
CS 57577
64032 PAU CEDEX